Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 24 (1932)
Heft: 2

Rubrik: Économie collective

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

nombre des chômeurs s'élevait à 6,700,000, dont 250,000 seulement avaient quelque chance d'être réoccupés dans leur emploi précédent. Nous n'avons pas encore le chiffre à fin 1931, mais un délégué au congrès affirma qu'à cette époque l'on atteindrait 10,000,000 de chômeurs. Aussi est-il surprenant que le Congrès ait repoussé une motion visant à l'organisation par l'Etat d'un système d'assurance-chômage. L'American Federation reste ainsi fidèle à sa politique de non intervention. Il vaut mieux, dit-elle,, créer des possibilités de travail, ce qui est un devoir incombant à l'industrie. Avec l'assurance-chômage, elle se déchargerait sur l'Etat. En conséquence, le congrès a adopté un programme de mesures exceptionnelles proposé par le comité exécutif, soit: 1o Maintien du taux des salaires; 2o réduction de la durée du travail; 3o obligation pour les employeurs d'assurer l'emploi d'un effectif minimum de main-d'œuvre; 4o obligation pour les employeurs d'occuper des travailleurs supplémentaires; 5o entreprises de travaux publics pour créer de l'emploi; 6o élargissement des attributions des bureaux de placement; 7o élévation de l'âge scolaire; 8o préférence accordée aux travailleurs ayant des charges; 9o assistance financière aux chômeurs sur les fonds publics et privés.

Ce programme n'est pas un modèle de clarté et de logique. Tandis que les syndicats américains appellent implicitement l'intervention de l'Etat pour la réalisation de la plupart des points de ce programme, car il est évident qu'ils ne le pourraient à eux seuls, ils ne l'admettent pas pour l'assurance-chômage! Cependant, la crise continue et s'étend; les chômeurs en sont réduits, pour la plupart, à recourir à la charité privée! L'«International Labor Press Service» qui a des attaches avec la Fédération américaine du travail, constate dans un appel que les Etats-Unis souffrent plus de la crise qu'ils n'ont souffert de la guerre. L'appel demande des mesures énergiques comme ce fut le cas lors de la guerre: «Fermeture immédiate des bourses de New-York et des autres bourses; aujourd'hui les Bourses ne sont plus un endroit où on négocie ces effets, mais où on spécule exclusivement sur la misère et la détresse. En 1929, on spéculait sur la perpétuation de l'essor économique. A présent, on suppute combien de temps on pourra spéculer sur la dépression. On spécule pour savoir comment de temps il faudra pour que tout s'écroule! 2) Instauration immédiate et générale de la semaine de 35 heures. Un haut fonctionnaire de banque, qui a plus d'accointances que tout autre avec le Trésor a déclaré, selon une source digne de foi, que l'introduction de la semaine de 40 heures permettrait de réintégrer tous les ouvriers au travail, sauf qu'on devrait se contenter avec une exportation réduite à 10 pour cent. Soit! Renonçons à toute exportation et convertissons-nous à l'autarchisme! De cette façon, on pourra occuper tout le monde, sans devoir considérer l'exportation. Nous réitérerons ces deux revendications chaque semaine. Nous sommes placés en face de notre «Verdun»! Nous ne pouvons pas reculer. L'application des deux propositions éliminerait la crise et nous ramènerait la prospérité et le bien-être. Chacun aura du travail et les perturbations absurdes et brutales qui partent de la Wall-Street prendront fin!»

Economie collective.

Banque centrale coopérative.

Au terme de son quatrième exercice, la Banque des coopératives et du mouvement syndical enregistre un heureux développement. Les rentrées d'argent ont même augmenté, le bilan a augmenté de 13 millions et atteint actuellement 104,7 millions de francs. Il a donc doublé depuis la fondation de la banque.

Le tableau des postes les plus importants du bilan permet de se faire une idée du développement de la banque.

Passifs.	Bilan d'ouverture janvier 1928	1928	1929	1930	1931
	en 1000 francs		en 1000 francs		
Parts sociales	3,676	6,542	6,997	7,265	10,001
Obligations	16,607	16,348	18,957	19,554	18,981
Dépôts	16,277	20,886	27,339	32,506	38,259
Créanciers compte-courant	12,416	22,341	22,605	27,186	30,538
Actifs.					
Caisse, virements, comptes de chèques postaux	826	1,164	1,146	1,422	1,772
Effets	675	2,761	4,625	683	6,175
Banques	16,395	21,009	25,491	18,567	4,812
Valeurs	19,025	14,074	15,242	26,249	31,548
Débiteurs en compte-courant	12,022	25,628	31,529	36,897	38,254
Prêts hypothécaires	1,000	1,853	3,325	7,986	21,953
Bilan	49,944	66,581	81,423	91,837	104,686
Débit en millions de francs	—	1,141	1,309	1,495	1,430

Compte de profits et pertes.		en francs		
Bénéfice brut	731,352	902,143	954,451	912,573
Frais	355,186	410,038	394,035	417,270
Bénéfice net	376,166	492,105	560,416	495,303
Bénéfice net en % des parts sociales	7,7	7,2	7,9	6,6
Frais en % du bilan	0,71	0,61	0,49	0,40

L'augmentation des fonds étrangers en 1931 a été dûe avant tout à l'augmentation des dépôts qui a été de 32,5 à 38,3 millions et des créanciers qui fut de 27,2 à 30,5 millions. Le capital des parts sociales fut également augmenté, à savoir de 7,3 à 10 millions, ce qui représente environ le 10 pour cent du bilan. Il y a eu d'importantes mutations parmi les dépôts: les avoirs en banque ont beaucoup diminué, soit de 18,6 à 4,8 millions. Par contre les prêts hypothécaires ont rapidement augmenté, soit de 8 à 22 millions. Les valeurs ainsi que le compte débiteurs ont également enregistré une augmentation. La liquidité de la banque, comme par le passé, peut être taxée de bonne, du fait que les engagements à courts termes sont plus que couverts par les actifs facilement réalisables.

Le compte de profits et pertes accuse un recul de 42,000 francs en chiffres ronds du bénéfice brut. Comme le relate le rapport annuel, ce fait doit être mis en partie sur le compte des amortissements sur les valeurs et en partie sur la suppression de l'intérêt sur les sommes importantes qui ont dû être tenues à disposition comme fonds liquides par suite de la crise, sans porter intérêt. Les frais ayant augmenté, le bénéfice net est quelque peu inférieur à celui de l'année précédente. Néanmoins par suite des circonstances difficiles que traverse la branche bancaire, ce résultat doit être considéré comme étant satisfaisant. Au cours des 4 ans, les frais ont, par rapport au chiffre d'affaires totales, continuellement diminué et ils atteignaient en 1931, en représentant le 0,4% du bilan, un résultat des plus favorables.

Le Conseil d'administration propose à l'assemblée générale qui aura lieu à Freidorf le 27 février, de fixer de nouveau à 5% l'intérêt sur les parts sociales, et de verser la somme de 100,000 francs au fonds de réserves (200,000 francs l'année précédente). Le solde de 57,180 francs pourra être reporté sur compte nouveau. Avec le nouvel apport, les réserves s'élèveront à 550,000 francs.